

POINT n°2

***Présentation des résultats
de la politique de sécurité publique***

Analyse des résultats 2010

Mise en place de nouveaux outils statistiques de la délinquance et de l'activité des services dans la lutte contre l'insécurité.

L'état statistiques 4001 de remontées d'information institué en 1972 n'était plus adapté pour mesurer la délinquance et l'activité des services de police et de gendarmerie. La nouvelle architecture mise en place à compter du 1er mai 2010 vise notamment à distinguer l'évolution constatée de la délinquance et la performance des services.

Ainsi, le nouveau tableau de bord s'organise autour de 3 parties recensant des données en provenance de tous les services :

- d'indicateurs permanents : les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les atteintes aux biens et les escroqueries et infractions économiques et financières,
- d'indicateurs ciblés : les cambriolages, les violences crapuleuses, la criminalité, la délinquance spécialisée, les violences intra-familiales et les phénomènes de type urbain,
- l'action des services : les infractions relevées par l'action des services, l'évolution du taux d'élucidation et du nombre de mis en cause par agrégat, le nombre total et de personnes mises en cause et certains délits routiers.

Étude des statistiques 2010 pour la Haute-Savoie

- Stabilité relative des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)
Les violences aux personnes se stabilisent **(+1,69%)**; toutefois, les statistiques révèlent que la gravité des violences commises est croissante, dans la mesure où les violences physiques crapuleuses ont augmenté de plus de **8 %**.
- Évolution favorable des indicateurs d'atteintes aux biens, malgré une nouvelle hausse des cambriolages:
 - Après la stabilité enregistrée en 2009, les atteintes aux biens connaissent une légère baisse **(-1%)**, ainsi que la plupart des vols **(-4,9%)**, dont les vols à main armée **(-20%)**. Toutefois, à l'instar de l'évolution constatée pour les violences aux personnes, la gravité des vols s'accroît **(+11%** de vols avec violences).
 - Pour la seconde année consécutive, le département enregistre une évolution assez défavorable en termes de cambriolages, qu'ils soient commis dans les résidences principales ou secondaires **(+27%)** ou dans les locaux industriels, commerciaux ou financiers **(+12,5%)**.
- Baisse sensible des escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF): - 28,6%.

Bilan des actions entreprises au cours de l'année 2010

1. Coopération renforcée entre les différents acteurs de la sécurité:
 - coopération inter-étatique avec la pérennisation de l'état-major de sécurité, réunissant, autour du préfet et des procureurs de la République, les forces de sécurité, les services douaniers et fiscaux et l'inspecteur d'académie, qui est chargé de suivre l'évolution de la délinquance et de définir une politique de sécurité commune;
 - coopération avec les autorités municipales investies du pouvoir de police, notamment via leurs conseils locaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance et leurs polices municipales.

2. Socle d'actions : 7 plans opérationnels ont été déclinés localement, en coopération avec les procureurs de la République du département.

Principales actions mises en place :

- lutte contre les cambriolages :
 - augmentation du taux d'élucidation au moyen du renforcement de la présence des forces de l'ordre aux heures et lieux constatés des méfaits, matérialisé notamment par la multiplication cette année des contrôles coordonnés police / gendarmerie et par l'organisation de contrôles coordonnés avec les autorités suisses de chaque côté de la frontière, et d'un recours élargi à la police technique et scientifique;
 - multiplication des campagnes de prévention : conférence de presse organisée en préfecture sur le thème des vols par effraction des locaux industriels, commerciaux ou financiers, actions des référents sûreté (police et gendarmerie) auprès des professionnels, opérations « tranquillité vacances » reconduites à chaque période de congés pour limiter les vols dans les résidences principales et secondaires.
 - lutte contre le trafic de stupéfiants : réalisation d'une cartographie départementale des sites les plus exposés, accent mis sur le démantèlement des trafics, mise à disposition du groupe d'intervention régional (GIR), coopération avec les autorités helvétiques renforcées.
 - transports de surface : mise en place d'une remontée d'information des gestionnaires de réseaux du département vers la préfecture et de modalités d'intervention rapide définies avec les forces de police et de gendarmerie, ainsi qu'avec les polices municipales, participation de la SIBRA à la journée de la sécurité intérieure d'octobre 2010.
 - sécurisation des établissements scolaires : afin d'accompagner les chefs d'établissements dans le traitement des incivilités et violences dans les établissements scolaires, la coopération des forces de sécurité avec l'inspection académique a été renforcée et formalisée par la signature le 22 novembre dernier d'une convention tripartite entre l'inspection d'académie, la préfecture et les trois tribunaux de grande instance du département.
 - lutte contre les violences sportives : préparation et sécurisation des matchs de ligue 2 de l'ETG FC et prise de mesures administratives et judiciaires d'interdiction de stade renforcées.
 - sécurité des personnes âgées vulnérables : coordination de l'ensemble des acteurs entrant dans la gestion de cette problématique (conseil général, bailleurs sociaux, services de l'Etat).
 - lutte contre les bandes : bien que le département soit peu touché par ce phénomène, un référent « dérives urbaines » a été nommé.
3. Lutte contre la fraude : mobilisation renforcée pour améliorer la coopération en matière de lutte contre les fraudes (travail illégal, fraudes aux prestations sociales et documentaire, fraudes fiscales).

Principales opérations 2010 :

- contrôles de 145 entreprises dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, de l'hôtellerie et de la restauration et du nettoyage;
- 12 procédures de travail dissimulé engagées;
- plus de 210.000 euros de fraudes aux prestations sociales évités;
- développement de l'échange d'informations avec les autorités suisses.

4. Tranquillité publique

- lutte contre les campements illicites: 26 arrêtés préfectoraux de mise en demeure de quitter les lieux pris à l'encontre d'installations illicites de résidences mobiles de gens du voyage en dehors des aires d'accueil aménagées; 4 démantèlements de squats.
- plan départemental de prévention de la délinquance 2010 – 2012 adopté en avril 2010:
 - réunion en préfecture des référents ou coordonnateurs des 17 conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance;
 - financement par l'Etat à hauteur de 99.000 euros des collectivités locales et des associations œuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance et des conduites addictives.
- développement de la vidéo protection
 - inscrit comme priorité départementale au sein du plan départemental de prévention de la délinquance, l'Etat a financé au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance les communes ayant décidé de recourir à la vidéo-protection à hauteur de 578.000 euros (22 dossiers);
 - simplification et dématérialisation des procédures administratives et mobilisation des référents sûreté (police et gendarmerie) auprès des communes pour la conception de leurs systèmes de vidéo-protection, autorisés sous le contrôle d'une commission ad hoc.
- refonte de la police des débits de boissons, dans le sens d'une plus grande sévérité à l'encontre des nuisances sonores et de la consommation excessive d'alcool qui favorise les violences;
- moralisation des sociétés et agents de sécurité privée sous le contrôle du préfet.

Les perspectives 2011

1. mobilisation contre les cambriolages, facilités en Haute Savoie par les flux importants de populations itinérantes; les nombreuses possibilités de fuites offertes par les frontières étrangères et les importants axes routiers; le doublement de la population en période estivale et hivernale;
2. poursuite de la coopération entre la police et gendarmerie nationales, les autorités administratives et judiciaires, les services étatiques et communaux;
3. poursuite des campagnes de prévention, notamment à l'endroit des professionnels (industriels, commerçants et établissements financiers) et poursuite des campagnes de sensibilisation de la population.